

# Conditions générales de vente et de services

## « CGVS »

SARL PROJET-CLIM 31 au capital de 150 000 €

25 bis chemin Delbousquet 31200 TOULOUSE - Tel: 05.61.13.26.43 - Fax: 05.61.47.61.66 - Mel: pc31@orange.fr  
Code APE 4322B - RCS TOULOUSE 450204136 - Siret 450 204 136 00029 - TVA intracommunautaire FR37450204136

### Objet

La Société PROJET-CLIM dispose de conditions générales de vente et de services de « Chauffage-Climatisation-Ventilation-Plomberie » aux professionnels qui sont disponibles sur simple demande et qui leurs sont communiquées conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce : « Tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur est tenu de communiquer ses conditions générales de vente à tout acheteur de produits ou tout demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour une activité professionnelle. Elles comprennent : les CGVS, le barème des prix unitaires, les réductions de prix et les conditions de règlement ».

Toute commande de « Chauffage-Climatisation-Ventilation-Plomberie » signifie la connaissance et l'acceptation, par le Client et sans réserve, des conditions générales de vente et de services de la Société PROJET-CLIM. Elles annulent toutes autres conditions émises antérieurement.

Ces conditions générales comprennent les tarifs, le présent texte et les annexes. Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par la Société PROJET-CLIM, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente et de services.

Toute condition proposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société PROJET-CLIM, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La passation d'une commande par le Client emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes conditions générales.

### Prix & Modalités de paiement

Les prix des marchandises, biens ou produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et inclus les frais de transport applicables au jour de la commande comme spécifié à l'article « Transport & Logistique ».

La Société PROJET-CLIM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement ;

Lors de l'enregistrement de la commande, le Client devra verser un acompte de 30 % du montant global de la facture, le solde devant être payé selon les modalités exposées à l'article « délais de paiement ».

### Délais de paiement

Les paiements doivent être effectués dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la marchandise ou d'exécution de la prestation demandée si cette dernière est différée. Il en est de même en cas de facturation périodique.

### Pénalités de retard

Tout retard de paiement donne droit à la Société PROJET-CLIM d'appliquer de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter du dépassement du délai fixé à l'article « Délais de Paiement » d'une pénalité de retard calculée sur le montant TTC de la facture auquel est appliqué le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 3 points soit selon la formule suivante :

Montant TTC de la facture X (le taux de l'intérêt légal en vigueur X 3)

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises ou de la réalisation des prestations si elles sont différées. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

### Indemnité forfaitaire complémentaire pour frais de recouvrement

La Société PROJET-CLIM facturera de plein droit une indemnité forfaitaire complémentaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément à la Loi, conformément aux Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

### Conditions d'escompte

Les paiements doivent être effectués dans le délai défini à l'article « Délais de paiement » au siège de la Société PROJET-CLIM qui ne consent aucun escompte pour paiement anticipé.

### Les réductions et rabais

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la Société PROJET-CLIM serait amenée à offrir compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations.

### Commandes et Délais de livraisons

Les commandes sont fermes et définitives et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable de la Société PROJET-CLIM.

Sauf s'il est démontré que l'annulation provient de la Société PROJET-CLIM, les acomptes éventuellement versés resteront acquis par la Société PROJET-CLIM à titre de dommages et intérêts.

Seules les commandes comportant les informations suivantes seront exécutées : date de la commande, description des produits, quantités, tarif applicable, montant total de la commande, date d'exécution souhaitée, et acceptation expresse des présentes conditions générales de vente et de services.

Les commandes sont exécutables dans un délai minimum de trente jours ouvrés (samedis, dimanches et jours fériés exclus) après leur réception et validation par la Société PROJET-CLIM, sauf cas spécifié dans l'offre pour certaines prestations ou matériel (exemple : Groupe froid, CTA...).

Ces délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent motiver ni indemnité, ni refus de marchandise, ni annulation de la commande, à condition de ne pas dépasser un délai de quatre mois. Dans ce cas, et ce dernier seulement, le Client pourra procéder à l'annulation de la commande sans pouvoir exiger une indemnité de quelque nature qu'elle soit.

La Société PROJET-CLIM s'engage à informer le Client de toute indisponibilité du produit, quelle soit temporaire ou durable, cette indisponibilité rendant sans objet tout délai de livraison et n'entraînant aucun droit à dommages et intérêts de quelque nature qu'ils soient.

Tout non-respect des conditions de livraison par le Client entraîne le droit pour la Société PROJET-CLIM de lui facturer le temps d'attente du transporteur ou prestation annexe qui lui serait facturé ou qui resterait à sa charge.

Pour être recevable, toute contestation à raison de l'état des marchandises doit avoir fait l'objet de réserves consignées sur le bordereau de livraison, signé par le réceptionnaire et contresigné par le livreur. La Société PROJET-CLIM se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons ou prestations lors de tout retard de paiement du Client ou en cas de paiement revenu impayé pour provision insuffisante, que l'impayé soit partiel ou total.

### Garanties

Les obligations contractuelles de la Société PROJET-CLIM sont suspendues de plein droit et la responsabilité de la Société PROJET-CLIM est dérogée en cas d'événements susceptibles d'arrêter ou de réduire la fabrication des fournitures, le transport des fournitures ou d'empêcher l'exécution normale des prestations. De même, la responsabilité de la Société PROJET-CLIM ne peut être engagée au cas où les fournitures vendues seraient entreposées ou utilisées dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature ou leur fonction.

La garantie légale de la Société PROJET-CLIM se limite au remplacement ou remise en état des fournitures et/ou prestations reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, notamment perte de matière, manque à gagner, etc., et en général pour tout préjudice allégué, direct ou indirect, le Client devant, avant usage ou revente, vérifier la fourniture et/ou la prestation.

Pour garantir la qualité de ses fournitures, la Société PROJET-CLIM dispose d'un droit de reprise, en quelque lieu que ce soit des fournitures dont la qualité est mise en doute, le Client s'engageant à apporter son aide, notamment logistique.

### Transport & Logistique

Si le Client vient charger la marchandise dans les locaux de la Société PROJET-CLIM, le transport est effectué aux risques et périls du Client sans aucune exception et malgré les termes de l'article sur

la Clause de Réserve de Propriété. Dans le cas où la marchandise circule accompagnée de documents douaniers ou fiscaux, si ces documents ne sont pas retournés à bonne date, le Client remboursera à la Société PROJET-CLIM toutes les sommes que la Société PROJET-CLIM pourrait avoir à supporter, y compris les droits et taxes.

Pour préparer les commandes faisant l'objet d'un enlèvement, la Société PROJET-CLIM devra avoir reçu une confirmation du rendez-vous cinq jours ouvrés avant la date d'enlèvement. Les transporteurs devront respecter le protocole de sécurité en vigueur sur le site d'enlèvement et les règles internes à l'entreprise.

Conséquences du non-respect des conditions d'enlèvement par le Client :

- facturation d'une pénalité de 100 euros hors taxes par chargement pour un retard supérieur à deux jours,
- refus des chargements pour les enlèvements sans rendez-vous ou ne correspondant pas à la date prévue dans la commande.

Les frais de transport et de chargement qu'ils soient effectués par des moyens internes à la Société PROJET-CLIM ou par une entreprise extérieure sont inclus dans le prix de vente des biens ou services.

En cas de livraison directe chez le Client, le chargement et le transport effectué par la Société PROJET-CLIM s'effectue aux frais et risques du Client ; sauf pour lui à engager directement la responsabilité légale du transporteur et/ou de l'entreprise chargée du chargement.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

### Clause de réserve de propriété

Toutes les marchandises restent la propriété de la Société PROJET-CLIM jusqu'au complet paiement du prix, en principal et accessoires.

Il est précisé que par complet paiement du prix la Société PROJET-CLIM entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer.

En cas de paiement échelonné, il n'y a de complet paiement qu'après paiement de toutes les échéances.

En cas de facturation périodique, le transfert de propriété effectif ne concerne que la fraction concernée par le paiement opéré si cette fraction est dissociable ; à défaut le transfert de propriété ne sera effectif qu'à la fin de la réalisation du contrat à exécutions successives.

Les reports d'échéance éventuellement accordés seront assortis de la même réserve de propriété.

Les risques de perte ou de détérioration des biens et services ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés au Client dès la livraison des fournitures. Le Client doit donc préserver les droits de la Société PROJET-CLIM en les assurant pour son compte et à ses frais.

Les fournitures et prestations seront utilisées ou revendues par le Client dans l'ordre chronologique des livraisons de la Société PROJET-CLIM lorsqu'elles sont dissociables ; dans le cas contraire et en l'absence de paiement complet, la revente ou le transfert de propriété est conditionnée à soit le paiement du solde restant du avec déchéance du terme en cas de paiement échelonné à la Société PROJET-CLIM ; soit à l'information expresse à l'acheteur de la clause de réserve de propriété qui frappe la fourniture ou le bien ou la prestation revendu. Le Client engage sa responsabilité à défaut de procéder ainsi et ne pourra se prévaloir ou se substituer l'acheteur du bien, de la fourniture ou de la prestation revendu pour le paiement du solde, sans préjudice de la procédure de revendication ouverte à la Société PROJET-CLIM.

En conséquence, les fournitures ou biens en stock chez le Client seront réputées afférentes aux factures de la Société PROJET-CLIM non réglées. La restitution des fournitures ou biens appartenant à la Société PROJET-CLIM en vertu de la présente clause se fera aux frais (exemple dépose, transport, manutention ...), risques et périls du Client. Le cas échéant, la Société PROJET-CLIM se réserve le droit de revendiquer les fournitures et/ou les biens entre les mains de tous sous-acquéreurs comme exposé ci-dessus.

En cas de revente ou de transfert de propriété, la revendication pourra s'exercer sur le prix des fournitures/biens ou de toute créance correspondante, même entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, le Client s'engageant à prêter son concours à la Société PROJET-CLIM pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.

Dans tous les cas, la Société PROJET-CLIM est subrogée dans les droits du Client en ce qui concerne toutes sommes ou indemnités qui pourraient lui être dues, pour quelque raison que ce soit, et notamment d'assurance, jusqu'à due concurrence du prix des fournitures, biens ou services livrées ou exécutés et non encore payés.

En cas d'engagement d'une procédure de revendication imputable à la faute du Client, la Société PROJET-CLIM aura droit à des dommages intérêts que les parties s'accordent à fixer à une somme maximale égale au montant des sommes restant dues au jour de la revente déduction faite des sommes acquittées jusqu'au jour de la restitution, sans préjudice pour la Société PROJET-CLIM de faire condamner le Client au paiement de l'ensemble des frais engendrés par l'engagement de la procédure de revendication en ce compris les frais de transport, emballages, frais de justice, démontage, remontage, travaux... en rapport directe avec la procédure de revendication, sans que cette énumération puisse être considérée comme exhaustive.

Au titre du présent article, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Société PROJET-CLIM se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les fournitures, biens ou prestations vendues ou exécutées et restées impayées.

### Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre des dispositions contenues dans les articles « délais de paiement » et « Pénalités de retard », le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société PROJET-CLIM.

### Force majeure

La responsabilité de la Société PROJET-CLIM ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### Règlement des litiges – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de TOULOUSE.

En cas de différend dans l'interprétation et/ou l'exécution des présentes, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de TOULOUSE le droit applicable étant le droit français.

### Propriété industrielle et commerciale

La vente des fournitures et prestations ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés sur ces biens ou services.

La réalisation par le Client de tout message publicitaire ou opération promotionnelle comprenant les marques ou signes distinctifs apposés sur les fournitures ou prestations de la Société PROJET-CLIM est soumise à l'autorisation préalable et écrite de la Société PROJET-CLIM.

La Société PROJET-CLIM se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires qui seraient dénigrant ou portant atteinte à ses marques.

Lors de la mise en ligne par la Société PROJET-CLIM de ses prestations, le Client s'engage à n'utiliser que des photos et logotypes transmis par la Société PROJET-CLIM, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.